

16 juin 2015 -08:34

Mise à disposition d'un guide sur les mariages forcés à destination des professionnels

Bruxelles, le 16.06.2015 – L'été constitue une période à risque pour les jeunes exposés aux mariages forcés. A l'approche des grandes vacances, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en collaboration avec différents partenaires, diffuse un guide sur les mariages forcés à destination des professionnels. Ce guide a pour objectif de leur permettre de mieux reconnaître les victimes potentielles ou effectives de mariage forcé et de les aider à réagir face à de telles situations.

« Le risque d'être victime d'un mariage forcé augmente durant la période estivale. Chaque été, de nombreux jeunes issus de l'immigration rentrent dans leur pays d'origine avec le risque, parfois, d'y subir un mariage forcé » affirme Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Depuis 2010, entre 10 et 15 plaintes sont déposées chaque année pour mariage forcé auprès de l'ensemble des services de police. Aucune étude de prévalence n'a été réalisée spécifiquement sur les mariages forcés à l'échelle nationale. Néanmoins, cas sont régulièrement signalés auprès des associations chargées de prendre en charge les victimes de ces problématiques.

Les mariages forcés, contractés sous la contrainte physique et morale, engendrent des conséquences immédiates et à long terme sur les victimes, telles que des problèmes psychologiques, de la violence physique, des grossesses chez des adolescentes, une répudiation de la famille, de l'isolement, l'arrêt de la scolarité, des problèmes financiers ou d'intégration, etc.

Les professionnels ressentent bien souvent des difficultés pour déterminer ce qui relève précisément de ce type de violence et pour appréhender cette problématique. C'est pourquoi, l'Institut publie, en collaboration avec le Réseau Mariage et Migration, un guide spécifique qui rencontre une double démarche, d'une part, permettre aux professionnel-le-s de mieux reconnaître les victimes potentielles ou effectives de mariage forcé et, d'autre part, leur proposer quelques pistes en matière d'accompagnement des victimes.

L'Institut rappelle la nécessité de renforcer les mesures d'information, de sensibilisation et de prévention relatives aux mariages forcés mais également la prise en charge des victimes. Michel Pasteel rappelle que « seule une stratégie globale permet de lutter efficacement contre les mariages forcés. Nous espérons que ce guide contribuera à un accompagnement adéquat des victimes mais incitera également les acteurs de terrains, qu'ils soient médicaux, psycho-sociaux, policiers ou judiciaires, à agir ensemble ».

Le guide donne des informations générales qui s'adressent à toute personne susceptible d'être confrontée à une situation de mariage forcé dans le cadre de sa profession. Néanmoins, ce guide vise plus spécifiquement les professionnels du secteur scolaire, médical, policier et administratif. Avec l'appui de différents partenaires tels que la police fédérale, le SPF Intérieur, l'Autorité flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, le guide est, dès aujourd'hui, diffusé auprès de ces secteurs.

Ce guide peut être téléchargé sur [le site web de l'Institut](#). Il peut être également commandé gratuitement auprès de l'Institut par mail egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be ou par téléphone au 02/ 233 42 65.

Contacts presse :

Liesbet Vanhollebeke
Cellule de communication
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Tél : 02 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'organisme d'intérêt public qui a pour mandat de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basée sur le sexe. Et ce, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer cette égalité dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be